

DÉCISION N° 21 383 900 133

**PORTANT HABILITATION AU CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE SUR LES SITES DE
L'UNIVERSITE PARIS XIII DENOMMEE UNIVERSITE SORBONNE PARIS NORD**

-ooOoo-

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE SORBONNE PARIS NORD,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et suivants ;
- Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
- Vu le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, notamment l'article 2-3 ;

D É C I D E

ARTICLE 1:

A compter du 02 décembre 2021, en application de l'article 2-3 II du décret n°2021-699 susvisé, sont habilités à procéder au contrôle du pass sanitaire sur les sites de l'Université Sorbonne Paris Nord par le Président de l'université les agents du service sûreté suivants :

- DEMBELE Mamadou
- GASSAMA Diaguily
- MEFTAH Mehdi
- DORLIN Sandrine

ARTICLE 2:

Le contrôle du pass sanitaire par le personnel habilité à l'article 1^{er} pourra être effectué, soit sur présentation d'une version papier du pass sanitaire, soit sous format numérique, vérifié exclusivement en utilisant l'application « TousAntiCovid Vérif » depuis leur téléphone professionnel.

ARTICLE 3:

Lors du contrôle, le personnel habilité à l'article 1^{er} ne peut ni prendre de photocopie ou de capture d'écran des justificatifs des personnes contrôlées, ni leur demander de justifier de leur identité.

ARTICLE 4:

Le service sûreté met en place un registre détaillant les nom, prénom, fonction, service de rattachement, date d'habilitation des personnes habilitées, ainsi que la date et l'horaire de la soutenance ou de l'évènement pour lequel les contrôles auront été effectués par les personnes habilitées.

Le registre est mis à la disposition du Président de l'université et de la Directrice générale des services.

ARTICLE 5 :

La Directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Villetaneuse, le 01/12/2021

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord,



Christophe FOUQUERE